

Annexe 4 : Liste des autorisations exceptées du principe du silence

Liste des autorisations	Références juridiques
Autorisation de production/ exportation/ importation/ transport/ stockage/ utilisation/ commercialisation des matières explosives utilisées à des fins civiles	Loi n° 63-1996 du 15 juillet 1996 fixant les conditions de fabrication, d'exportation, d'importation, de transport, de stockage, d'utilisation et de commercialisation des matières explosives utilisées à des fins civiles qui a abrogé par son article 35 tous les textes précédents contradictoire avec cette loi notamment le décret du 16 octobre 1938 portant sur la commercialisation, stockage et transport des matières explosives et qui a attribué de nouvelles attributions au Ministère de l'Intérieur représentées dans l'exercice de toutes les tâches cités dans le titre de la loi susmentionnée et l'octroi des autorisations y afférents. Décret 859-2000 du 24 avril 2000 fixant les droits relatifs aux matières explosives utilisées à des fins civiles Décret n° 2000-1443 du 27 juin 2000 fixant les conditions et les procédures d'octroi aux personnes morales ou physiques de l'autorisation d'effectuer tout ou partie des opérations de fabrication, d'importation, d'exportation, de transport, de stockage, d'utilisation et de commercialisation des matières explosives utilisées à des fins civiles Arrêté des Ministères de l'Intérieur et de la Défense Nationale du 4 février 2000 fixant les règles et les procédures d'approvisionnement du Ministère de la défense nationale en matières explosives utilisées à des fins civiles et organisant les opérations de stockage, de transport, d'utilisation et de contrôle de ces matières Arrêté du Ministre de l'Intérieur du 18 mars 2000 portant sur la classification des matières explosives
Renouvellement de l'autorisation de production/ exportation/ importation/ transport/ stockage/ utilisation/ commercialisation des matières explosives utilisées à des fins civiles	Loi n° 63-1996 du 15 juillet 1996 fixant les conditions de fabrication, d'exportation, d'importation, de transport, de stockage, d'utilisation et de commercialisation des matières explosives utilisées à des fins civiles qui a abrogé avec son article 35 tous les textes précédents contradictoire avec cette loi notamment le décret du 16 octobre 1983 portant sur la commercialisation, stockage et transport des matières explosives et qui a attribué de nouvelles attributions au Ministère de l'Intérieur représentées dans l'exercice de toutes les tâches cités dans le titre de la loi susmentionnée et l'octroi des autorisations y afférents. Décret 859-2000 du 24 avril fixant les droits relatifs aux matières explosives utilisées à des fins civiles. Décret n° 2000-1443 du 27 juin 2000 fixant les conditions et les procédures d'octroi aux personnes morales ou physiques de l'autorisation d'effectuer tout ou partie des opérations de fabrication, d'importation, d'exportation, de transport, de stockage, d'utilisation et de commercialisation des matières explosives utilisées à des fins civiles. Arrêté des Ministères de l'Intérieur et de la Défense Nationale du 4 février 2000 fixant les règles et les procédures d'approvisionnement du Ministère de la Défense Nationale en matières explosives utilisées à des fins civiles et organisant les opérations de stockage, de transport, d'utilisation et de contrôle de ces matières Arrêté du Ministre de l'intérieur du 18 mars 2000 portant sur la classification des matières explosives
Autorisation de production et réparation d'armes et de munitions	Loi n°69-33 du 12 juin 1969 règlementant l'introduction, le commerce, la détention et le port des armes Décret n° 70-60 du 21 février 1970 Relatif à l'introduction, le commerce, la détention et le port des armes. Loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement
Production d'armes, de munitions, d'explosifs, parties et pièces détachées	Article 35 de la loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement
Autorisation pour l'exploitation du transport des passagers et / ou le transport aérien de marchandises	Loi n° 99-58 du 29 juin 1999, portant promulgation du code de l'aéronautique civile telle que modifiée et complétée par la loi n° 2004-57 du 12 juillet 2004, la loi n° 2005-84 du 18 août 2005, la Loi n° 2009-25 du 11 mai 2009 (article 106). Arrêté du ministre du transport du 04 mai 1996, portant publication du cahier des charges fixant les conditions d'octroi d'autorisation d'exploitation de transport aérien de fret Arrêté du ministre du transport du 1er août 2006, relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport, des établissements et entreprises publics sous tutelle et aux conditions de leur octroi. (Annexes 05-01 et 05-03) Cahier des charges fixant les conditions d'octroi d'autorisation d'exploitation de transport aérien non régulier de passagers
Autorisation d'exploitation d'avions dont la masse ne dépasse pas 5,7 tonnes dans des activités de loisirs et d'animation touristique ou de travail aérien	Loi n° 99-58 du 29 juin 1999, portant promulgation du code de l'aéronautique civile telle que modifiée et complétée par la loi n° 2004-57 du 12 juillet 2004, la loi n° 2005-84 du 18 août 2005, la Loi n° 2009-25 du 11 mai 2009 Arrêté du ministre du transport du 08 mai 1999, portant publication du cahier des charges fixant les conditions d'octroi d'autorisation d'exploitation de transport aérien de fret Arrêté du ministre du transport du 1er août 2006, relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport, des établissements et entreprises publics sous tutelle et aux conditions de leur octroi. (Annexes 02-05)
Autorisation pour l'exploitation de l'activité de divertissement et d'activité touristique ou de travail aérien par avion très léger	Loi n° 99-58 du 29 juin 1999, portant promulgation du code de l'aéronautique civile telle qu'abrogée et complétée par la loi n° 2004-57 du 12 juillet 2004, la loi n° 2005-84 du 18 août 2005 et la loi n° 2009-25 du 11 mai 2009 Arrêté du ministre du transport du 1er août 2006, relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport, des établissements et entreprises publics sous tutelle et aux conditions de leur octroi. (Annexes 05-05) Le manuel de procédures n°22/39 du premier mai 2003 (issu de la séance de travail tenue le 24 février 2003 entre le ministère de la défense nationale, le ministère du tourisme et le ministère du transport)

Liste des autorisations	Références juridiques
Permis de recherche d'hydrocarbures	Décret-Loi n°85-09 du 14 septembre 1985 instituant des dispositions spéciales concernant la recherche et la production des hydrocarbures liquides et gazeux, ratifié par la loi n° 85-93 du 22 Novembre 1985, tel que modifié par la loi n° 87-9 du 6 Mars 1987(pour les licences en cours de validité avant l'entrée en vigueur du code des hydrocarbures) (articles 4, 6 et7) Loi n°90-56 du 18 Juin 1990 portant encouragement à la recherche et à la production d'hydrocarbures liquides et gazeux (pour les licences en cours de validité avant l'entrée en vigueur du code des hydrocarbures). Code des hydrocarbures promulgué par la loi n°93-99 du 17 août 1999 (articles 10 à 18) Décret Beylical du 13 décembre 1948, instituant des dispositions spéciales pour faciliter la recherche et l'exploitation des substances minérales du second groupe, ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété. (Pour les licences en vigueur avant l'entrée en vigueur du code des hydrocarbures). Décret Beylical du 1er janvier 1953, sur les mines (pour les licences en cours de validité avant l'entrée en vigueur du code des hydrocarbures). Décret n°2000-713 du 5 avril 2000, portant composition et fonctionnement du comité consultatif des hydrocarbures tel que modifié par le décret gouvernemental n°2013-1514 du 6 mai 2013. Arrêté du 12 décembre 2000, fixant la liste des permis et des concessions d'exploitation d'hydrocarbures admis au bénéfice des dispositions du code des hydrocarbures. (Pour les licences en cours de validité avant l'entrée en vigueur du code des hydrocarbures) Arrêté du Ministère de l'Industrie et de l'Energie du 20 Décembre 2002 relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du Ministère de l'Industrie et de l'Energie et aux conditions de leur octroi (annexe 1-2 et annexe 1-3).
Autorisation de changement de la vocation des terres agricoles	Décret n°84-386 du 7 avril 1984 portant composition et modalités de fonctionnement des Commissions Techniques Consultatives Régionales des Terres Agricoles.
Attribution de servitudes instituées pour l'installation, l'exploitation et la maintenance des lignes de raccordement et des équipements des réseaux publics des télécommunications pour le compte des opérateurs des réseaux publics de télécommunications	Code des télécommunications promulgué par la loi n°2001-1 du 15 janvier 2001 Décret n° 2001-832 du 14 avril 2001, fixant les conditions et les procédures d'attribution des droits de servitude nécessaires à l'installation et l'exploitation des réseaux publics des télécommunications
Exploitation de fréquences radioélectriques	Code des télécommunications promulgué par la loi n°2001-1 du 15 janvier 2001 Arrêté du Ministre des Technologies de la Communication du 11 février 2002, portant approbation du plan national des fréquences radioélectriques, tel que modifié et complété par l'arrêté du 22 juillet 2013. Arrêté du Ministère des Technologies de la Communication du 11 février 2002 relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère des technologies de la communication et aux conditions de leur octroi (annexe 1-5).
Fabrication, importation, installation et exploitation des équipements des télécommunications et de la diffusion utilisant des fréquences radioélectriques	Code des télécommunications promulgué par la loi n°2001-1 du 15 janvier 2001 (Article 52) Arrêté du Ministre des Technologies de la Communication du 11 février 2002, portant approbation du plan national des fréquences radioélectriques, tel que modifié et complété par l'arrêté du 22 juillet 2013. Arrêté du Ministre des Technologies de la Communication du 11 février 2002, fixant la redevance d'attribution des fréquences radioélectriques. Arrêté du Ministre des Technologies de la Communication du 7 avril 2003 relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi (annexe n°4-02).
Autorisation sanitaire pour l'utilisation des produits désinfectants	Décret n°94-1744 du 29 août 1994 relatif aux modalités de contrôle technique à l'importation et à l'exportation et aux organismes habilités à l'exercer, tel que modifié par le décret n°99-1233 du 31 mai 1999. Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 20 octobre 2004 relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du Ministère de la Santé Publique et aux conditions de leur octroi (annexe n°1.4).
Autorisation de mise sur le marché de médicaments à usage humain	Loi n°73-55 du 3 août 1973 organisant les professions pharmaceutiques tel que complété et modifié par la loi n°76-62 du 9 juillet 1976 et la loi n°89-101 du 12 décembre 1989 et la loi n°2008-32 du 13 mai 2008 et la loi n°2010-30 du 7 juin 2010 (article3). Loi n°85-91 du 22 novembre 1985 réglementant la fabrication et l'enregistrement des médicaments destinés à la médecine humaine, modifiée par la loi n°99-73 du 26 juillet 1999 (articles 5,6 et 16). Décret n°90-1400 du 3 septembre 1990 fixant les règles de bonne pratique de fabrication des médicaments destinés à la médecine humaine, le contrôle de leur qualité, leur conditionnement, leur étiquetage, leur dénomination ainsi que la publicité y afférente. Décret n°2001-789 du 29 mars 2001 déterminant l'organisme chargé de donner son avis conforme concernant l'octroi du visa et son refus pour la distribution des spécialités pharmaceutiques sur le marché. Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 10 septembre 1996 fixant les modalités d'obtention d'une autorisation de mise sur le marché de médicaments à usage humain, son renouvellement et sa cession. Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 15 octobre 2002 fixant la composition et le fonctionnement du comité technique des spécialités pharmaceutiques, en vue de l'autorisation de mise sur le marché tel que modifié par la loi du 7 Mars 2005. Arrêté du ministre des Finances et du ministre de la Santé Publique du 8 septembre 2011, fixant le taux et les modalités de recouvrement du droit d'autorisation de mise sur le marché des médicaments destinés à la médecine humaine. Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 20 octobre 2004 relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère de la santé publique et aux conditions de leur octroi (annexe n°4.2).

Liste des autorisations	Références juridiques
Autorisation de mise sur le marché de médicaments à usage vétérinaire	Loi n° 78-23 du 8 mars 1978, organisant la pharmacie vétérinaire, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-40 du 5 avril 2000 (Articles 13 et 16). Loi n°90-79 du 7 août 1990 portant création du laboratoire national de contrôle des médicaments (article 4). Décret n° 79-831 du 28 septembre 1979, déterminant les règles de bonne pratique de fabrication des médicaments vétérinaires et du contrôle de leur qualité, de leur conditionnement, étiquetage, dénomination ainsi que les modalités de demande de visa. Décret n° 2001-589 du 26 février 2001 déterminant l'organisme chargé de donner son avis conforme concernant l'octroi du visa et son refus pour la distribution des médicaments et des spécialités pharmaceutiques à usage vétérinaire sur le marché. Arrêté des Ministres de l'Agriculture et de la Santé Publique du 15 janvier 1980, fixant la composition de la commission d'attribution des licences d'exploitation des établissements de préparation de médicaments vétérinaires ainsi que l'octroi du visa autorisant la commercialisation de ces médicaments. Arrêté du ministre des Finances et du ministre de la Santé Publique du 8 septembre 2011, fixant le taux et les modalités de recouvrement du droit d'autorisation de mise sur le marché des médicaments destinés à la médecine humaine Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 20 octobre 2004 relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère de la santé publique et aux conditions de leur octroi (annexe n°2.6).
Autorisation de mise sur le marché des substituts du lait maternel et produits apparentés	Loi n° 83-24 du 4 mars 1983, relative au contrôle de la qualité, à la commercialisation et à l'information sur l'utilisation des substituts du lait maternel et produits apparentés et notamment (article 4). Décret gouvernemental n° 84-1314 du 3 novembre 1984 fixant les attributions la composition et le mode de fonctionnement de la Commission Nationale pour la promotion de l'alimentation du nourrisson et de l'enfant. Arrêté du Ministre de la Santé publique du 5 avril 2016 fixant la liste des substituts du lait maternel. Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 20 octobre 2004 relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du Ministère de la Santé Publique et aux conditions de leur octroi (annexe n°2.7).
Exercice de l'activité d'opérateur d'un réseau virtuel des télécommunications	Code des télécommunications promulgué par la loi n°2001-1 du 15 janvier 2001, telle que modifié et complété par la loi n°2008-1 du 8 janvier 2008 et par la loi n°2013-10 du 12 avril 2013 (articles5-alinéa 28). Décret n° 2014-412 du 16 janvier 2014, fixant les conditions et les procédures d'octroi de l'autorisation pour l'exercice de l'activité d'opérateur d'un réseau virtuel des télécommunications. Les conditions et procédures sont incluses dans le Guide des procédures d'octroi de l'autorisation pour l'exercice de l'activité d'opérateur d'un réseau virtuel des télécommunications, approuvé par le Ministère et publié sur le portail du Ministère (www.mincom.tn-espace-investisseurs)
Autorisation pour l'exploitation d'une entreprise de fabrication de médicaments humains, ou l'extension de son activité, ou son déménagement, ou la modification des formes pharmaceutiques qui y sont fabriquées	Loi n°73-55 du 3 août 1973 organisant les professions pharmaceutiques, l'ensemble des textes modifiant et complétant cette loi notamment la loi n°2008-32 du 13 Mai 2008 (articles 3 à 6 et l'article 26 (bis)). Loi n°85-91 du 22 novembre 1985 réglémentant la fabrication et l'enregistrement des médicaments destinés à la médecine humaine, telle que modifiée par la loi n°99-73 du 26 juillet 1999 (article 1). Décret n° 90-1400 du 3 septembre 1990, fixant les règles de bonne pratique de fabrication des médicaments destinés à la médecine humaine, le contrôle de leur qualité, leur conditionnement, leur étiquetage, leur dénomination ainsi que la publicité y afférente. Arrêté du Ministre de la Santé du 17 février 1987 fixant les compositions et le fonctionnement de la commission d'agrément pour l'octroi d'une licence d'exploitation des établissements de fabrication des médicaments destinés à la médecine humaine, telle que modifiée par l'arrêté du 11 novembre 2009. Arrêté du Ministre de la Santé du 15 décembre 1990fixant les conditions d'attribution de la licence d'exploitation d'un établissement de fabrication des médicaments à usage humain. Arrêté du Ministre de la Santé du 20 octobre 2004 relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du Ministère de la Santé Publique et aux conditions de leur octroi (annexe 2.3).
Autorisation pour l'exploitation d'une entreprise de fabrication de médicaments à utilisation vétérinaire ou l'extension de son activité, ou son déménagement	Loi n° 78-23 du 8 mars 1978, organisant la pharmacie vétérinaire, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-40du 5 avril 2000 (articles 8 à 10). Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Ministre de la Santé du 15 Janvier 1980, fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission d'attribution des licences d'exploitation des établissements de préparation de médicaments à usage vétérinaire ainsi que l'octroi du visa autorisant la commercialisation de ces médicaments. Arrêté du Ministre des Finances et du Ministre de la Santé Publique du 8 septembre 2011, fixant le taux et les modalités de versement du droit de demande de visa d'autorisation de vente des médicaments vétérinaires. Arrêté du Ministre de la Santé du 20 octobre 2004 relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du Ministère de la Santé Publique et aux conditions de leur octroi (annexe 2.5).
Autorisation pour l'exercice de l'activité de transport public routier non régulier de personnes en taxi individuel	Loi n° 2004-33 du 19 avril 2004 portant organisation des transports terrestres telle que modifiée par la loi n° 2006-55 du 28 juillet 2006, Décret n° 2004-2410 du 14 octobre 2004, fixant la composition et le fonctionnement de la commission consultative régionale prévue à l'article 24 de la loi n° 2004-33 du 19 avril 2004, portant organisation des transports terrestres et les catégories de demandes soumises à son avis Décret n° 2006-2118 du 31 juillet 2006, fixant les conditions relatives à la nationalité et à la qualification professionnelle de la personne désirant exercer l'une des activités prévues aux article 22, 25, 28, 30, et 33 de la loi n° 2004-33 du 19 avril 2004, portant organisation des transports terrestres tel que modifié et complété par le décret n° 2012-512 du 29 mai 2012. Décret n° 2007- 2202 du 3 septembre 2007, portant organisation du transport public routier non régulier de personnes modifié par le décret n° 2012-3128 du 4 décembre 2012, modifiant et complétant et le décret gouvernemental n° 2016-828 du 24 juin 2016. Arrêté du ministre du transport du 31 mai 2012, portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2010, fixant l'âge maximum des automobiles utilisées pour le transport public non régulier de personnes et leurs spécifications techniques, les modalités de fixation des itinéraires des taxis collectifs, des voitures de louage et de transport rural, les règles générales relatives à l'exploitation ainsi que les moyens matériels minimums pour l'exercice du transport public non régulier de personnes Arrêté du ministre du transport du 30 juin 2014, portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2010, fixant l'âge maximum des automobiles utilisées pour le transport public non régulier de personnes et leurs spécifications techniques, les modalités de fixation des itinéraires des taxis collectifs, des voitures de louage et de transport rural, les règles générales relatives à l'exploitation ainsi que les moyens matériels minimums pour l'exercice du transport public non régulier de personnes. Circulaire n°15 du ministre du transport du 30 avril 2013 sur la fixation des critères relatifs au classement des priorités dans l'opération d'octroi des autorisations de transport public non régulier des personnes

Liste des autorisations	Références juridiques
Autorisation pour l'exercice de l'activité de transport public routier non régulier de personnes en taxi collectif	Loi n° 2004-33 du 19 avril 2004 portant organisation des transports terrestres telle que modifiée par la loi n° 2006-55 du 28 juillet 2006, Décret n° 2004-2410 du 14 octobre 2004, fixant la composition et le fonctionnement de la commission consultative régionale prévue à l'article 24 de la loi n° 2004-33 du 19 avril 2004, portant organisation des transports terrestres et les catégories de demandes soumises à son avis Décret n° 2006-2118 du 31 juillet 2006, fixant les conditions relatives à la nationalité et à la qualification professionnelle de la personne désirant exercer l'une des activités prévues aux articles 22, 25, 28, 30, et 33 de la loi n° 2004-33 du 19 avril 2004, portant organisation des transports terrestres tel que modifié et complété par le décret n° 2012-512 du 29 mai 2012. Décret n° 2007- 2202 du 3 septembre 2007, portant organisation du transport public routier non régulier de personnes modifié par le décret n° 2012-3128 du 4 décembre 2012, modifiant et complétant et le décret gouvernemental n° 2016-828 du 24 juin 2016. Arrêté du ministre du transport du 31 mai 2012, portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2010, fixant l'âge maximum des automobiles utilisées pour le transport public non régulier de personnes et leurs spécifications techniques, les modalités de fixation des itinéraires des taxis collectifs, des voitures de louage et de transport rural, les règles générales relatives à l'exploitation ainsi que les moyens matériels minimums pour l'exercice du transport public non régulier de personnes Arrêté du ministre du transport du 30 juin 2014, portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2010, fixant l'âge maximum des automobiles utilisées pour le transport public non régulier de personnes et leurs spécifications techniques, les modalités de fixation des itinéraires des taxis collectifs, des voitures de louage et de transport rural, les règles générales relatives à l'exploitation ainsi que les moyens matériels minimums pour l'exercice du transport public non régulier de personnes. Circulaire n°15 du ministre du transport du 30 avril 2013 sur la fixation des critères relatifs au classement des priorités dans l'opération d'octroi des autorisations de transport public non régulier des personnes
Autorisation pour l'exercice de l'activité de transport public routier non régulier de personnes par voiture de « louage » accordée à une personne physique dont la zone de circulation dépasse la limite du gouvernorat	Loi n° 2004-33 du 19 avril 2004 portant organisation des transports terrestres telle que modifiée par la loi n° 2006-55 du 28 juillet 2006, Décret n° 2004-2410 du 14 octobre 2004, fixant la composition et le fonctionnement de la commission consultative régionale prévue à l'article 24 de la loi n° 2004-33 du 19 avril 2004, portant organisation des transports terrestres et les catégories de demandes soumises à son avis Décret n° 2006-2118 du 31 juillet 2006, fixant les conditions relatives à la nationalité et à la qualification professionnelle de la personne désirant exercer l'une des activités prévues aux articles 22, 25, 28, 30, et 33 de la loi n° 2004-33 du 19 avril 2004, portant organisation des transports terrestres tel que modifié et complété par le décret n° 2012-512 du 29 mai 2012. Décret n° 2007- 2202 du 3 septembre 2007, portant organisation du transport public routier non régulier de personnes modifié par le décret n° 2012-3128 du 4 décembre 2012, modifiant et complétant et le décret gouvernemental n° 2016-828 du 24 juin 2016. Arrêté du ministre du transport du 31 mai 2012, portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2010, fixant l'âge maximum des automobiles utilisées pour le transport public non régulier de personnes et leurs spécifications techniques, les modalités de fixation des itinéraires des taxis collectifs, des voitures de louage et de transport rural, les règles générales relatives à l'exploitation ainsi que les moyens matériels minimums pour l'exercice du transport public non régulier de personnes Arrêté du ministre du transport du 30 juin 2014, portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2010, fixant l'âge maximum des automobiles utilisées pour le transport public non régulier de personnes et leurs spécifications techniques, les modalités de fixation des itinéraires des taxis collectifs, des voitures de louage et de transport rural, les règles générales relatives à l'exploitation ainsi que les moyens matériels minimums pour l'exercice du transport public non régulier de personnes. Circulaire n°15 du ministre du transport du 30 avril 2013 sur la fixation des critères relatifs au classement des priorités dans l'opération d'octroi des autorisations de transport public non régulier des personnes
Autorisation pour l'exercice de l'activité de transport public routier non régulier de personnes par voiture de « louage » accordée à une personne physique dont la zone de circulation ne dépasse pas la limite du gouvernorat	Loi n° 2004-33 du 19 avril 2004 portant organisation des transports terrestres telle que modifiée par la loi n° 2006-55 du 28 juillet 2006, Décret n° 2004-2410 du 14 octobre 2004, fixant la composition et le fonctionnement de la commission consultative régionale prévue à l'article 24 de la loi n° 2004-33 du 19 avril 2004, portant organisation des transports terrestres et les catégories de demandes soumises à son avis Décret n° 2006-2118 du 31 juillet 2006, fixant les conditions relatives à la nationalité et à la qualification professionnelle de la personne désirant exercer l'une des activités prévues aux articles 22, 25, 28, 30, et 33 de la loi n° 2004-33 du 19 avril 2004, portant organisation des transports terrestres tel que modifié et complété par le décret n° 2012-512 du 29 mai 2012. Décret n° 2007- 2202 du 3 septembre 2007, portant organisation du transport public routier non régulier de personnes modifié par le décret n° 2012-3128 du 4 décembre 2012, modifiant et complétant et le décret gouvernemental n° 2016-828 du 24 juin 2016. Arrêté du ministre du transport du 31 mai 2012, portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2010, fixant l'âge maximum des automobiles utilisées pour le transport public non régulier de personnes et leurs spécifications techniques, les modalités de fixation des itinéraires des taxis collectifs, des voitures de louage et de transport rural, les règles générales relatives à l'exploitation ainsi que les moyens matériels minimums pour l'exercice du transport public non régulier de personnes Arrêté du ministre du transport du 30 juin 2014, portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2010, fixant l'âge maximum des automobiles utilisées pour le transport public non régulier de personnes et leurs spécifications techniques, les modalités de fixation des itinéraires des taxis collectifs, des voitures de louage et de transport rural, les règles générales relatives à l'exploitation ainsi que les moyens matériels minimums pour l'exercice du transport public non régulier de personnes. Circulaire n°15 du ministre du transport du 30 avril 2013 sur la fixation des critères relatifs au classement des priorités dans l'opération d'octroi des autorisations de transport public non régulier des personnes

Liste des autorisations	Références juridiques
Autorisation pour l'exercice de l'activité de transport public routier non régulier de personnes en taxi touristique	Loi n° 2004-33 du 19 avril 2004 portant organisation des transports terrestres telle que modifiée par la loi n° 2006-55 du 28 juillet 2006, Décret n° 2004-2410 du 14 octobre 2004, fixant la composition et le fonctionnement de la commission consultative régionale prévue à l'article 24 de la loi n° 2004-33 du 19 avril 2004, portant organisation des transports terrestres et les catégories de demandes soumises à son avis Décret n° 2006-2118 du 31 juillet 2006, fixant les conditions relatives à la nationalité et à la qualification professionnelle de la personne désirant exercer l'une des activités prévues aux articles 22, 25, 28, 30, et 33 de la loi n° 2004-33 du 19 avril 2004, portant organisation des transports terrestres tel que modifié et complété par le décret n° 2012-512 du 29 mai 2012. Décret n° 2007- 2202 du 3 septembre 2007, portant organisation du transport public routier non régulier de personnes modifié par le décret n° 2012-3128 du 4 décembre 2012, modifiant et complétant et le décret gouvernemental n° 2016-828 du 24 juin 2016. Arrêté du ministre du transport du 31 mai 2012, portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2010, fixant l'âge maximum des automobiles utilisées pour le transport public non régulier de personnes et leurs spécifications techniques, les modalités de fixation des itinéraires des taxis collectifs, des voitures de louage et de transport rural, les règles générales relatives à l'exploitation ainsi que les moyens matériels minimums pour l'exercice du transport public non régulier de personnes Arrêté du ministre du transport du 30 juin 2014, portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2010, fixant l'âge maximum des automobiles utilisées pour le transport public non régulier de personnes et leurs spécifications techniques, les modalités de fixation des itinéraires des taxis collectifs, des voitures de louage et de transport rural, les règles générales relatives à l'exploitation ainsi que les moyens matériels minimums pour l'exercice du transport public non régulier de personnes. Circulaire n°15 du ministre du transport du 30 avril 2013 sur la fixation des critères relatifs au classement des priorités dans l'opération d'octroi des autorisations de transport public non régulier des personnes
Autorisation pour l'exercice de l'activité de transport public routier non régulier de personnes par voiture du transport rural accordée à une personne physique dont la zone de circulation dépasse la limite du gouvernorat	Loi n° 2004-33 du 19 avril 2004 portant organisation des transports terrestres telle que modifiée par la loi n° 2006-55 du 28 juillet 2006, Décret n° 2004-2410 du 14 octobre 2004, fixant la composition et le fonctionnement de la commission consultative régionale prévue à l'article 24 de la loi n° 2004-33 du 19 avril 2004, portant organisation des transports terrestres et les catégories de demandes soumises à son avis Décret n° 2006-2118 du 31 juillet 2006, fixant les conditions relatives à la nationalité et à la qualification professionnelle de la personne désirant exercer l'une des activités prévues aux articles 22, 25, 28, 30, et 33 de la loi n° 2004-33 du 19 avril 2004, portant organisation des transports terrestres tel que modifié et complété par le décret n° 2012-512 du 29 mai 2012. Décret n° 2007- 2202 du 3 septembre 2007, portant organisation du transport public routier non régulier de personnes modifié par le décret n° 2012-3128 du 4 décembre 2012, modifiant et complétant et le décret gouvernemental n° 2016-828 du 24 juin 2016. Arrêté du ministre du transport du 31 mai 2012, portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2010, fixant l'âge maximum des automobiles utilisées pour le transport public non régulier de personnes et leurs spécifications techniques, les modalités de fixation des itinéraires des taxis collectifs, des voitures de louage et de transport rural, les règles générales relatives à l'exploitation ainsi que les moyens matériels minimums pour l'exercice du transport public non régulier de personnes Arrêté du ministre du transport du 30 juin 2014, portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2010, fixant l'âge maximum des automobiles utilisées pour le transport public non régulier de personnes et leurs spécifications techniques, les modalités de fixation des itinéraires des taxis collectifs, des voitures de louage et de transport rural, les règles générales relatives à l'exploitation ainsi que les moyens matériels minimums pour l'exercice du transport public non régulier de personnes. Circulaire n°15 du ministre du transport du 30 avril 2013 sur la fixation des critères relatifs au classement des priorités dans l'opération d'octroi des autorisations de transport public non régulier des personnes
Autorisation pour l'exercice de l'activité de transport public routier non régulier de personnes par voiture du transport rural accordée à une personne physique dont la zone de circulation ne dépasse pas la limite du gouvernorat	Loi n° 2004-33 du 19 avril 2004 portant organisation des transports terrestres telle que modifiée par la loi n° 2006-55 du 28 juillet 2006, Décret n° 2004-2410 du 14 octobre 2004, fixant la composition et le fonctionnement de la commission consultative régionale prévue à l'article 24 de la loi n° 2004-33 du 19 avril 2004, portant organisation des transports terrestres et les catégories de demandes soumises à son avis Décret n° 2006-2118 du 31 juillet 2006, fixant les conditions relatives à la nationalité et à la qualification professionnelle de la personne désirant exercer l'une des activités prévues aux articles 22, 25, 28, 30, et 33 de la loi n° 2004-33 du 19 avril 2004, portant organisation des transports terrestres tel que modifié et complété par le décret n° 2012-512 du 29 mai 2012. Décret n° 2007- 2202 du 3 septembre 2007, portant organisation du transport public routier non régulier de personnes modifié par le décret n° 2012-3128 du 4 décembre 2012, modifiant et complétant et le décret gouvernemental n° 2016-828 du 24 juin 2016. Arrêté du ministre du transport du 31 mai 2012, portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2010, fixant l'âge maximum des automobiles utilisées pour le transport public non régulier de personnes et leurs spécifications techniques, les modalités de fixation des itinéraires des taxis collectifs, des voitures de louage et de transport rural, les règles générales relatives à l'exploitation ainsi que les moyens matériels minimums pour l'exercice du transport public non régulier de personnes Arrêté du ministre du transport du 30 juin 2014, portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2010, fixant l'âge maximum des automobiles utilisées pour le transport public non régulier de personnes et leurs spécifications techniques, les modalités de fixation des itinéraires des taxis collectifs, des voitures de louage et de transport rural, les règles générales relatives à l'exploitation ainsi que les moyens matériels minimums pour l'exercice du transport public non régulier de personnes. Circulaire n°15 du ministre du transport du 30 avril 2013 sur la fixation des critères relatifs au classement des priorités dans l'opération d'octroi des autorisations de transport public non régulier des personnes